# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs



## Agir Face au danger !

- L'INONDATION
- LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
- LES SEISMES
- LES EVENEMENTS CLIMATIQUES
- LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

La Mothe Saint Héray

Petites Cités de Caractère

Madame, Monsieur,

La prévention commence par l'information qui doit favoriser chez chacun d'entre-nous une culture de la sécurité civile. Celle-ci doit nous permettre d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels, technologiques identifiés sur la commune et par conséquent de prendre conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives et d'avoir le comportement adéquat en cas de sinistre.

Le DICRIM vise à sensibiliser la population aux risques auxquels elle peut être confrontée. Il propose la conduite à tenir pour faire face aux dangers en situation d'urgence.

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY, le DICRIM est le fruit d'un travail mené autour des principaux risques recensés sur la commune. Leur prise en compte nous a conduits à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) transmis aux services de l'État.

Chacun sait que le risque zéro n'existe pas. L'information sur ces risques constitue la première action de prévention.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document.
Conservez-le précieusement ; il peut vous être utile.

Le Maire,

Alain DELAGE

## *Qu'est-ce qu'un DICRIM ?*

Le DICRIM est un document communal mis à la disposition du citoyen pour le tenir informer des risques présents sur la commune, ainsi que les consignes élémentaires pour y faire face. Il est important de conserver ce document pour pouvoir s'y référer au moment venu.

## *Le risque inondation*

Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Sur la commune une inondation pourrait être causée par une crue de la Sèvre Niortaise. La zone concernée par ce risque englobe une majeure partie du territoire communal.



Les principales rues inondées sont :

- Rue de la Barrière
- Rue de la Sablière
- Rue de la Laiterie
- Rue de la Boue
- Rue de Courdevant
- Rue des Sangles



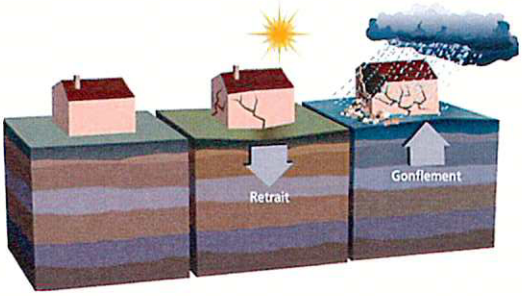
Avant l'inondation :

Couper le gaz et l'électricité
Préparer l'équipement nécessaire
Se mettre à l'abri dans les étages

Après l'inondation :

Contacter l'assureur
Faire une déclaration
Aérer et désinfecter l'habitation

# *Le risque mouvement de terrain*




Les mouvements de terrain regroupent plusieurs types de phénomènes (affaissements, effondrements, éboulements...) qui sont plus ou moins rapides et qui interviennent sous l'effet de facteurs naturels divers comme de fortes précipitations, une alternance de gel et de dégel, des températures très élevées ou encore sous l'effet d'activités humaines (déboisement, terrassement...). Les conséquences de ces mouvements ponctuels peuvent être importantes sur les plans matériel et humain. Dans le cas de la commune, ces phénomènes se traduisent par le retrait-gonflement des sols argileux dus à leur teneur en eau. Ces sols gonflent lorsqu'ils sont humides puis se rétractent et sèchent, provoquant des mouvements qui peuvent avoir de sérieuses conséquences sur les bâtiments.



Évacuer le bâtiment S'éloigner de la zone Informer les autorités

## *Le risque sismique*

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long des failles de la croûte terrestre. Cette vibration est ensuite transmise aux fondations des bâtiments. La commune de La Mothe Saint-Héray est sur une zone sismique de niveau 3 (modéré).



Couper le gaz, l'eau et l'électricité
Rester où vous êtes
Ne pas allumer de flamme
Ne pas prendre la route
Ne pas fumer
Ne pas rester pas sous un arbre ou une ligne électrique

## *Les évènements climatiques*

Le principal risque climatique sur la commune est une tempête, phénomène météorologique engendré par une forte dépression et associé à des vents violents. Ces phénomènes sont responsables de nombreux dégâts comme l'histoire de la commune de La Mothe Saint-Héray le prouve.



Éloigner les véhicules des arbres et des poteaux
Fermer les portes, les fenêtres et les volets
Ranger les objets pouvant s'envoler
Se mettre à l'abri
Ne pas sortir

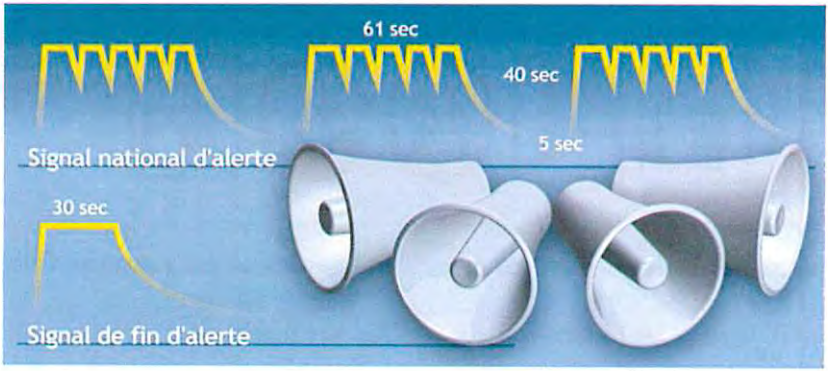
## *Le risque TMD*

Un accident de Transport de Matières Dangereuses peut avoir lieu sur les voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations, et avoir plusieurs effets (explosion, incendie ou dégagement de nuages toxiques) ayant de graves conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement. Sur le territoire communal, des camions transportant ces matières dangereuses circulent sur la route de Pamproux (RD5) et la Rocade (RD737).



## *Le signal national d'alerte*

Utilisé pour prévenir la population de tout évènement majeur sur la commune. Alerte donnée par la sirène communale comme décrit ci-dessous ou par un véhicule passant dans les rues avec un message d'information.



## Les numéros utiles

**Pompiers : 18**
**Police - Gendarmerie : 17**
**SAMU : 15**

**Préfecture : 05 49 08 68 68**

# DICRIM

**Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs**

Mairie de La Mothe Saint-Héray
2 Place Clémenceau
79800 La Mothe-Saint-Héray
lamothe.mairie@wanadoo.fr
05 49 05 01 41
www.la-mothe-saint-heray.fr

Édition 2018